

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN

Avenue de la Côte de Nacre - 14033 CAEN Cedex 9

POLE FEMME ENFANT HEMATOLOGIE

UNITE DE REANIMATION ET DE SURVEILLANCE CONTINUE PEDIATRIQUE

Tél. Unité : 02.31.06.44.84 ou 02.31.06.57.17 - Tél. Secrétariat : 02.31.06.51.17

Fax : 02.31.06.44.79

Docteur M. JOKIC, PH

Tél. Bureau : 02.31.06.44.77

courriel : jokic-m@chu-caen.fr

Docteur N. LETOUZE, PH

Tél Bureau : 02.31.06.54.17

courriel : letouze-n@chu-caen.fr

Docteur F. VILLEDIEU, PH

Tél Bureau : 02.31.06.44.84 poste 6408

courriel : villedieu-f@chu-caen.fr

Docteur N. PINTO DA COSTA, PH

Tél Bureau : 02.31.06.31.81

courriel : pintodacosta-n@chu-caen.fr

Docteur C. CHARPENTIER, AHU

Tél Bureau : 02.31.06.31.81

courriel : charpentier-c@chu-caen.fr

CARDIOLOGIE INFANTILE

Tél. Secrétariat : 02.31.06.51.17

Docteur P. MARAGNES, PH

Tél. Bureau : 02.31.06.30.49

courriel : maragnes-p@chu-caen.fr

SUR LA CONDUITE IMMEDIATE A TENIR EN CAS DE SUSPICION CLINIQUE DE PURPURA FULMINANS :

En dehors du milieu hospitalier, **tout malade** présentant des **signes infectieux** et à l'examen clinique, lorsqu'il a été totalement dénudé, un **purpura comportant au moins un élément nécrotique ou ecchymotique de diamètre supérieur ou égal à 3 millimètres**, doit immédiatement recevoir une première dose d'un traitement antibiotique approprié aux infections à méningocoques, administrée si possible par voie intraveineuse, sinon par voie intramusculaire, et ce quel que soit l'état hémodynamique du patient.

Il est recommandé d'utiliser :

soit la **ceftriaxone**

* par voie intraveineuse en utilisant une forme appropriée (sans lidocaïne)

* ou par voie intramusculaire

à la posologie de : 50 à 100 mg/kg chez le nourrisson et l'enfant sans dépasser 1 g

1 à 2 g chez l'adulte

soit le **céfotaxime** (SAMU, SMUR)

* par voie intraveineuse en utilisant une forme appropriée (sans lidocaïne)

* ou par voie intramusculaire

à la posologie de : 50 mg/kg chez le nourrisson et l'enfant sans dépasser 1 g

1 g chez l'adulte

Le malade doit être transféré d'urgence à l'hôpital. L'intervention d'une équipe médicalisée expérimentée (SMUR) est justifiée sous réserve que son délai d'intervention soit inférieur à 20 minutes. Dans tous les cas, les urgences de l'hôpital doivent être alertées de l'arrivée d'un cas suspect de purpura fulminans, afin que son accueil puisse être préparé.

Direction générale de la santé. Texte du CSHP – 10 mars 2000

Merci de vérifier la disponibilité d'une de ces deux molécules dans les sacs de SAMU pédiatriques

Dr Villedieu Florence